

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 28 Mars 2024

Nombre Membres

En exercice : **20**Présents :**15 Titulaires****0 Suppléant**Pouvoirs :**4**Votants :**19 Pour****0 Contre****0 Abstention**Date de la convocation :
21 Mars 2024**Délibération n°
2024.03.23****L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit mars**

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Gilles KACZMAREC, Bernard SOUVIGNET, Jean-Michel EYRAUD, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Didier PINOT, Elisabeth ROYON, Michel JOUBERT, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Laurent BERNARD.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Daniel FAVIER a donné pouvoir à Eric DUBOUCHET
André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD
Roland LONJON a donné pouvoir à Michel JOUBERT
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Absents : Jean-Pierre SABATIER

**AVENANTS 1 MARCHÉ POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES OM
PERIMETRE SICTOM VELAY PILAT – LOT 1 ET 2**

Le SYMPTTOM a conclu un marché de transport et de traitement des Om périmètre SICTOM Velay Pilat pour une durée de 11 mois. Celui-ci est basé sur un prix unitaire pour le lot 1 transport et également pour un autre prix unitaire pour le lot 2 traitement.

Le Trésorier nous demande de définir un montant maximum de ce marché pour chaque lot comme le prévoit les nouvelles dispositions réglementaires :

- pour le lot 1 avec l'entreprise STV de Polignac, le montant maximum du marché est fixé à 438 293.63 €HT
- pour le lot 2 avec l'entreprise ALTRIOM de Polignac, le montant maximum du marché est fixé à 1 612 327.50 €HT

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 29/03/24 et a donné un avis favorable à l'adoption de cet avenant.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité** ces avenants n°1 au marché de transport et de traitement des Om périmètre SICTOM Velay Pilat, après avis favorable de la CAO, pour le lot 1 avec l'entreprise STV de Polignac qui fixe un montant maximum du marché à 438 293.63 €HT et pour le lot 2 avec l'entreprise ALTRIOM de Polignac qui fixe un montant maximum du marché à 1 612 327.50 €HT **et CHARGE** le Président de les signer
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président



Jean-Paul LYONNET